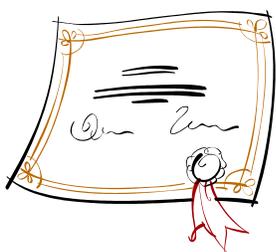


Info Parents

JUIN 2021

<p>Reconnaissance...</p> 	<p>Chaque année, le Centre de service scolaire Chemin du Roy rend hommage à un élève et un membre du personnel par école. Pour notre école les personnes honorées sont :</p> <p>Glen Marchand : Élève de l'année</p> <p>Et madame Sylvie Boudreau, TES en 2^e année, comme membre du personnel de l'année.</p> <p>Félicitations !</p>								
<p>Zone jaune à compter du 7 juin</p> 	<p>Voici donc les nouvelles consignes qui seront appliquées à l'école à compter de lundi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves de 1^{re} à 4^e année n'auront plus besoin de porter le masque, et ce, en tout temps. • Les élèves de la cinquième et de la sixième année porteront le masque lors des déplacements (corridors, hall d'entrée), lorsqu'ils seront au gymnase (si la distance de deux mètres ne peut pas être respectée) et dans le transport. Ainsi, dans leur bulle en classe, les enfants n'auront pas besoin de porter leur masque. • Pour les visiteurs qui se présentent à l'école, le port du masque demeure obligatoire en tout temps. 								
<p>Portrait de l'école</p>  <p>...pour l'an prochain</p>	<p>Voici l'organisation des groupes pour 2021-2022 :</p> <table border="0"> <tr> <td>1 classe de maternelle</td> <td>1 classe de 4^e année</td> </tr> <tr> <td>1 classe de 1^{re} année</td> <td>1 classe de 5^e année</td> </tr> <tr> <td>2 classes de 2^e année</td> <td>1 classe de 6^e année</td> </tr> <tr> <td>1 classe de 3^e année</td> <td></td> </tr> </table>	1 classe de maternelle	1 classe de 4 ^e année	1 classe de 1 ^{re} année	1 classe de 5 ^e année	2 classes de 2 ^e année	1 classe de 6 ^e année	1 classe de 3 ^e année	
1 classe de maternelle	1 classe de 4 ^e année								
1 classe de 1 ^{re} année	1 classe de 5 ^e année								
2 classes de 2 ^e année	1 classe de 6 ^e année								
1 classe de 3 ^e année									
<p>Vendredi. 4 juin</p>  <p>pas d'école !!!</p>	<p>Puisqu'il n'y a pas eu d'élections le 4 juin « T3 » sera donc transformé en journée pédagogique</p>								

<p>Bouteille d'eau</p> 	<p>Bien entendu les bouteilles d'eau sont permises à l'école, par contre, elles devront être remplies à la maison ou juste avant le début des cours. Par la suite, il y aura des moments précis, selon chaque classe, pour la remplir de nouveau. Avec notre orientation « verte » nous favorisons évidemment les bouteilles réutilisables.</p>
<p>Adrénaline Urbaine</p> 	<p>Tous nos élèves pourront bénéficier, les 10 et 11 juin, d'une activité d'initiation à la planche à roulettes. Pour cette activité, votre enfant devra porter des vêtements confortables et des espadrilles.</p>
<p>Bibliothèque</p> 	<p>Il faut penser à rapporter vos livres de bibliothèques pour le 3 juin 2021. La technicienne fera parvenir des factures pour les documents qui n'auront pas été rapportés.</p>
<p>Gala</p> 	<p>Bien que cette année notre gala ne puisse avoir lieu dans la forme habituelle, les efforts de nos élèves seront récompensés. Surveillez nos publications dans les semaines qui viennent!</p>
<p>Dates à retenir</p> 	<p>1^{er} juin : La classe de maternelle et la 1^{re} année de Mme Justine visitent le centre de Biodiversité.</p> <p>2 juin : La 1^{re} année de Mme Marie-Pier feront un pique-nique au parc Claude Champoux.</p> <p>10 juin : Au tour de la classe de Mme Marie-Pier, 1^{re} année, d'aller au centre de Biodiversité.</p> <p>10 et 11 juin : l'équipe d'Adrénaline Urbaine viennent nous initier à la planche à roulettes.</p> <p>16 juin : En PM la 6^e année va s'amuser à Arbre en Arbre.</p> <p>17 juin : Le 2^e cycle se promènera au Cœur de la France toute la journée.</p> <p>17 juin : La Bibliothèque municipale se déplace en classe de 1^{re} année.</p>
<p>Conseil d'établissement</p> 	<p>La dernière réunion du conseil d'établissement aura lieu le 9 juin. Tout au long de l'année, plusieurs sujets ont fait l'objet d'adoption et d'approbation, dont la convention de gestion et le code de vie. Merci à tous les membres pour leur implication, leur rigueur et leur volonté de collaborer aux dossiers de l'école.</p>

À l'école à vélo



Les élèves qui le désirent peuvent venir à vélo à l'école, par contre, ils doivent **stationner et verrouiller** leur vélo dans la « zone de vélo » sur la clôture du côté de la rue du Serrurier. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des bris ou vols et qu'il est interdit de circuler à vélo dans la cour d'école.

Projet « Cour d'école »



Nous aurons un vent de renouveau dans notre cour d'école! C'est cet été que se concrétisera notre projet. Nous aurons des espaces gazonnés, tables de pique-nique, de nouveaux arbres, des jeux de pieds, des nouvelles balançoires, etc...

Travaux d'été



Il y aura également des travaux à l'intérieur de l'école. Oui, nous aurons un gymnase rajeuni à la rentrée des classes.

Conseil d'établissement



La dernière réunion du conseil d'établissement aura lieu le 9 juin. Tout au long de l'année, plusieurs sujets ont fait l'objet d'adoption et d'approbation, dont la convention de gestion et le code de vie. Merci à tous les membres pour leur implication, leur rigueur et leur volonté de collaborer aux dossiers de l'école.

La Rentrée...



La Rentrée aura lieu le 31 août prochain.

Il est important de noter que vous recevrez le bulletin sur le portail Mozaïk et la liste des fournitures scolaires par courriel à la fin des classes. Vous pourrez également retrouver la liste des fournitures scolaires sur notre page Web :

<http://delenvolee.csduroy.qc.ca/>

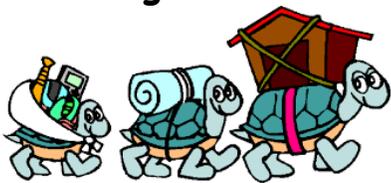
Cahiers d'activités pour l'année scolaire 2021-2022



Veuillez noter que 2 façons s'offre à vous pour payer les cahiers d'activités et cahiers maison (conçus par l'enseignant) pour l'année 2021-2022.

- Par internet : voir détail sur l'état de compte, disponible à partir du 12 août, dans votre portail Mozaïk.
- À l'école : sur rendez-vous au 819-374-2676 à partir du 23 août.

Déménagement



Les changements d'adresse durant l'été s'effectueront électroniquement cet été. Pour ce faire, les parents n'auront qu'à visiter le site web du centre de service scolaire (www.csduroy.qc.ca) et cliquer sur l'onglet changement d'adresse.

Transport scolaire



Transport à une 2^e adresse pour 21-22 : La demande doit se faire directement en ligne avant le 30 juin au : www.csduroy.qc.ca sous l'onglet : Transport scolaire et compléter la « Demande de transport complémentaire ».

Places vacantes (places disponibles) : Les demandes doivent se faire directement en ligne via le site Web du C.S.S. Chemin-du-Roy, sous l'onglet : Transport scolaire et compléter la « Demande de transport complémentaire »

Assemblée générale et rencontre de parents 2021-2022



Réservez dès maintenant la date du 8 septembre prochain. Il y aura l'assemblée générale de parents où vous pourrez voter pour élire les parents qui vous représenteront sur le conseil d'établissement.

À cette même soirée, vous pourrez aussi rencontrer les enseignants qui vous donneront une multitude d'informations au sujet du fonctionnement de classe. Vous aurez plus de précisions à ce sujet dès la rentrée.



Nous vous invitons à visiter notre page Facebook (cliquez sur « j'aime » pour nous suivre sur votre fil d'actualité) et le site Web de l'école

(<http://accueil.csduroy.qc.ca/delenvolee/Pages/accueil.aspx>) où vous trouverez plusieurs éléments d'information importants.



...chers parents

*Chers parents,
nous vous remercions très sincèrement du support et de la collaboration dont vous avez fait preuve tout au long de cette année scolaire. Nous vous souhaitons des vacances agréables en famille.*

Au plaisir de vous revoir en août prochain!

L'Équipe-école

En zone jaune

À l'école, je me protège et je protège les autres !

Légende	Élèves du primaire ¹		Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire	Visiteurs ²
	1 ^{re} à la 4 ^e année	5 ^e et 6 ^e années				
<p>Service de garde³</p> <p>Je dois porter un masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).</p> <p>Je peux retirer mon masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).</p>		<p></p> <p>Si avec des élèves du même groupe-classe</p>				
<p>Salle de classe</p>				<p></p> <p>Si distanciation physique de 2 m maintenue avec les élèves</p>		
<p>Cafétéria et cafés étudiants</p>						
<p>Autres aires communes</p> <ul style="list-style-type: none"> Hall d'entrée Corridors Ascenseurs Déplacements dans l'école 						
<p>Sites sportifs intérieurs⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> Palestre Gymnase Piscine Patinoire 						
<p>Sites extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Terrain d'école Patinoire Terrain sportif 				<p></p> <p>Si distanciation physique de 2 m maintenue avec les élèves</p>		
<p>Transport scolaire et transport en commun</p>						
<p>Salle de spectacle et auditorium⁵</p> <p>Lorsque bien assis à sa place comme spectateur</p>					<p></p> <p>Distanciation physique de 2 m maintenue</p>	<p></p> <p>Distanciation physique de 1,5 m maintenue</p>

- Ces mesures ne s'appliquent pas aux élèves du préscolaire.
- Toute personne exerçant son emploi à l'intérieur des murs de l'école est soumise à l'obligation du port du masque d'intervention prévue en milieu de travail (exemple: conférencier, animateur scientifique, etc.)
- Il est recommandé de limiter au maximum la formation de groupes composés d'élèves de groupes-classes différents. Lorsque c'est le cas, on doit privilégier le maintien d'une distance de 2 mètres entre les élèves ainsi que l'installation de barrières physiques permettant de limiter la proximité des élèves appartenant à des groupes différents. Toutefois, si l'application de cette mesure fait que des élèves sont isolés, ces derniers peuvent alors être regroupés au sein de «groupes stables service de garde».
- Le port du masque d'intervention est obligatoire à l'intérieur, à l'exception des sports nautiques et de la baignade.
- Les élèves d'un même groupe-classe stable peuvent offrir une prestation aux élèves d'UN SEUL autre groupe-classe stable.

Le masque d'intervention s'ajoute aux autres mesures sanitaires